



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL****SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022 À 18H30**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2022 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152<sup>e</sup> année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme ;

Monsieur le trésorier, Michael Finnerty ;

Monsieur le greffier, Me Pierre Tapp.

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Pierre Tapp agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>01-001-22</b>	<b>Ouverture de la séance</b>
------------------	-------------------------------

Il est proposé par le conseiller Tom Broad  
Appuyé par le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'OUVRIR** la séance extraordinaire du 11 janvier 2022. Il est 18h40.

Adoptée à l'unanimité.

<b>01-002-22</b>	<b>Ordre du jour</b>
------------------	----------------------

Il est proposé par le conseiller Ryan Young

Appuyé par le conseiller Dan Boyer

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

01-001-22 Ouverture de la séance

01-002-22 Ordre du jour

**2. Période allouée aux questions écrites reçues par le greffier**

**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

**4. Patrouille municipale**

**5. Développement communautaire**

**6. Urbanisme**

**7. Services techniques**

**8. Environnement**

**9. Développement économique et touristique**

**10. Finances**

**11. Administration et greffe**

01-003-22 Heure des séances ordinaires de conseil tenues par visioconférence en 2022

**12. Ressources humaines**

**13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

**14. Dépôt de documents**

**15. Levée de la séance**

01-004-22 Levée de la séance

**2. PÉRIODE ALLOUÉE AUX QUESTIONS ÉCRITES REÇUES PAR LE GREFFIER**

*Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16h pour soumettre leurs questions par courriel.*

La période de questions est ouverte à 18h41. Aucune question n'ayant été reçue par le greffier, la période de questions est fermée à 18h41.

**3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**4. PATROUILLE MUNICIPALE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**6. URBANISME**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**7. SERVICES TECHNIQUES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**8. ENVIRONNEMENT**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**10. FINANCES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**11. ADMINISTRATION ET GREFFE**

<b>01-003-22</b>	<b>Heure des séances ordinaires de conseil tenues par visioconférence en 2022</b>
------------------	---

**ATTENDU QUE** les séances ordinaires se tiennent au Centre Harpell à 19h30 selon le calendrier établi par la résolution numéro 12-335-21 ;

**ATTENDU QU'** en raison de la pandémie de COVID-19, les séances sont susceptibles d'être tenues par voie de visioconférence, selon les directives gouvernementales ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Ryan Young  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Cardinal

**ET RÉSOLU,**

**QUE** les séances ordinaires de l'année 2022 devant être tenues par visioconférence se déroulent à 18h30.

Adoptée à l'unanimité.

**12. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « A » ;

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

01-004-22	Levée de la séance
-----------	--------------------

Il est proposé par le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par le conseiller Dan Boyer

**ET RÉSOLU,**

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire. Il est 18h42.

\_\_\_\_\_  
Me Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Pierre Tapp  
Greffier

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-120251*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 11 janvier 2022 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 13 janvier 2022.

\_\_\_\_\_  
Me Paola Hawa, maire

\_\_\_\_\_  
Me Pierre Tapp, greffier